



## "vol" de chequier avec usage des cheques.

Par **xvbc27**, le **29/05/2011** à **16:53**

Bonjour,  
Je vous explique mon problème,

L'or d'une sortie en boîte bien arrosé dont j'étais le conducteur une personne qui était dans ma voiture a perdu son chéquier dans mon véhicule, que je retrouve le lendemain dans ma voiture,

Je me suis permis de les utiliser pour des achats et dépôts d'argent sur mon compte, Tout a été rejeté immédiatement car elle a fait annuler son chéquier.

La personne à porter plainte pour "Vol" de chéquier, hors j'ai moi-même retrouvé ce chéquier dans ma voiture mais la police n'a rien voulu savoir, elle dit être sûre qu'elle n'aurait pas pu perdre son chéquier son sac étant fermé, mais sous l'effet de l'alcool on ne sait pas ce qu'on fait exactement.

Je suis donc jugé dans 2 semaines pour ces faits, avec utilisation des chèques jusqu'à 5000 Euros qui ont bien sûr été rendus à la victime suite à son arrêt du chéquier à sa banque.

Je n'ai aucun casier judiciaire, quelle peine j'encoure pour ce délit ? E  
Est-il encore possible de minimiser ma peine en expliquant bien au juge que j'ai retrouvé ce chéquier et non volé.

Merci d'avance.

Par **mimi493**, le **29/05/2011** à **20:21**

[citation]Est-il encore possible de minimiser ma peine en expliquant bien au juge que j'ai retrouvé ce chéquier et non voler. [/citation] si vous voulez indisposer le juge par votre mauvaise foi, vous pouvez toujours essayer.

Voyez la stratégie de défense avec votre avocat, mais la repentance sincère, tête basse, en s'excusant, c'est souvent la meilleure solution (reconnaissez-le, vous êtes un voleur. Quand on est honnête, on n'utilise pas les chèques qu'on trouve)

Par **xvbc27**, le **29/05/2011** à **20:23**

Le problème est que je n'es pas d'avocat n'ayant pas les moyens, et on ne m'en à pas parler ni proposer.